Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Aron - Tome IV

Aron. — *Aron-le-Bruant,* (art. Châtillon-sur-Colmont). — *Dominus de Eron,* 1513 (Nécrol. de la Cath. du Mans).

Population. — 1.506 en 1902 ; — 1.442 en 1908.

La fondation de l'*école* tenue par les sœurs de la Chapelle-au-Riboul depuis 1737, était due à M. Pouyvet de la Belinière qui, dans l'acte passé à la Chapelle-au-Riboul, devant Peslier, est dit demeurer à Paris. Il affectait à la fondation une maison du bourg et une rente de 100 ℔, y compris le lieu de Brécé en Aron. — École libre tenue par les sœurs d'Evron, fermée par arrêté ministériel du 9 juillet 1904 ; rouverte avec un personnel laïque.

Curé : Théopile *Ronné,* 1901.

Maîtres des forges : le sieur de Grandjardin, 1685 ; Daniel Prieul, 1746, 1752 ; Vincent Marçais et Philippe-M. Lemarié, mari de Françoise Fouré, 1775.

Seigneurs : Eude d'Aron — ce n'est peut-être qu'un nom d'origine et non féodal — est accusé par Hugue Le Breton, de Mayenne, de l'avoir injustement vexé, 1237 (Enquête de saint Louis, n° 181). — Guillaume Le Voyer d'Aron vit encore en 1351. — Jeanne, dame d'Aron et de Possay, fait payer au seigneur de la Beschère le rachat de la terre des Monceaux, 1387. — David Garnier, sieur de Narbonne, mari de Catherine Regnard de la Brainière, demeure au château, comme fermier, sans doute, 1618, 1621 (Cart. de Deux-Evailles, p. 61, 62). — Brisegault d'Aron assiste à l'accord fait en 1393 entre Isabelle de Craon et ses vassaux. — Aron, Bois-au-Parc, Bourgnouvel et Bourgon furent vendus le 11 décembre 1718, devant Dejean, notaire à Paris, par Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, au nom de ses enfants, issus de Marguerite Le Tellier, à Michel de Berlize, écuyer, commissaire de la 1re compagnie des Mousquetaires, pour 210.000 ℔. L'acquéreur réel était probablement dès lors M. Pouyvet de la Belinière.

Avant le 27 pluviôse an II, il y eut « une affaire dans le bourg, où l'arbre de la liberté fut abattu et où l'on dit la messe ». — Le 2 thermidor an VII, dix Chouans vinrent dans le bourg sans être inquiétés, l'un d'eux vêtu en chasseur à cheval, tous armés de fusils de munition.

L'*inventaire* de 1906 ne peut réussir, le jeudi 1er mars, qu'avec l'appui de deux compagnies du 130e et de 30 gendarmes, qui, sur l'ordre du préfet, forcèrent la porte latérale et firent une brèche dans la muraille ; 800 personnes étaient là, qui prièrent sans relâche.

Maires : Daniel *Prieul,* fils (?) de l'ancien maître de forge, 1791, † an VIII — Jacques-B. *Testard,* an VIII, 1807 — *Laumonier,* 28 octobre 1807.